

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX JEUDI 12 FEVRIER 2026 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, adjoint au maire, Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. PIGAGLIO Laurent, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Excusé : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire

Secrétaire de séance : M. SIBILOT Eric a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Création d'un plancher dans les locaux « ancienne cave coopérative », demande de la DETR au titre de l'année 2026,
- Extension du lotissement « la Jeansarde » 3ème tranche, nouvelle demande de permis d'aménager,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Création d'un plancher dans les locaux « ancienne cave coopérative », demande de la DETR au titre de l'année 2026 : dans un souci de sécuriser le bâtiment, M. le Maire donne lecture de l'estimatif d'un montant HT de 61 220 E portant sur la création d'un plancher et propose de solliciter la DETR au titre de l'année 2026, soit 50% du montant HT, sachant que nous disposons déjà d'une subvention (15 000 E au conseil régional PACA). A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter la DETR.

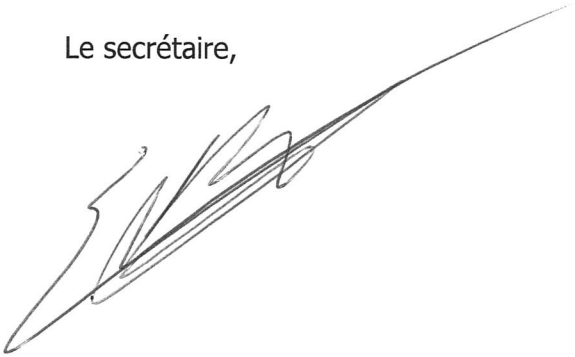
Extension du lotissement « la Jeansarde » 3ème tranche, nouvelle demande de permis d'aménager : M. le Maire expose le nouveau permis d'aménager qui doit être

présenter : soit 15 lots (au lieu de 17), superficie des lots entre 1000 m2 et 1100 m2, 35% de construction autorisée sur chaque lot, construction sans étage. A l'unanimité, le conseil municipal valide la nouvelle demande de permis d'aménager et autorise M. le Maire à le déposer pour instruction.

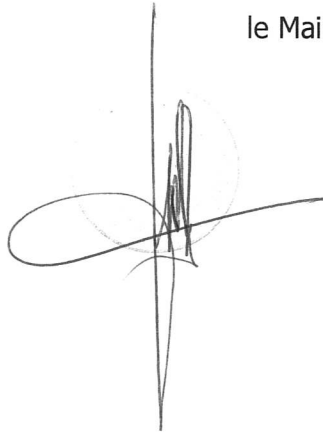
AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 19H00

Le secrétaire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right.

le Maire,

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line and a horizontal stroke, with a circular stamp or mark behind it.